Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260430-D_536A_280426-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	26
Votants	29

Date d'envoi de la convocation : 22 avril 2026

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 28 avril 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Aurélie TOUL - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Lédie LE HIR - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Karine RIOU - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Isabelle DEWU - Yannig ROBIN - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Jean-François TREGUER à Stéphane PHILIPPOT
Océane LE MEUR à Christophe GUEGANTON
Guénolé VIGOUROUX à René CHAPEL

Nomenclature ACTES 5.3.6.a	**CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Suite aux élections municipales, la commission communale des impôts directs doit être renouvelée. Cette commission, qui se réunit au moins une fois par an, tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Instituée dans chaque commune, la CCID est composée, dans les communes de plus de 2000 habitants, du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants, lesquels sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double, remplissant les conditions précisées ci-dessous, dressée par le conseil municipal. La liste de présentation établie par le conseil municipal doit donc comporter trente-deux noms.

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union européenne,
- avoir au moins 18 ans,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits sur l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises),
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260430-D_536A_280426-DE

Il est précisé qu'en cas d'insuffisance de candidatures, le directeur départemental des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires.

L'appel à candidatures a été diffusé dans le bulletin d'informations municipal, sur le site internet et le Facebook de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose la liste de candidats suivante, comportant 31 noms, pour constituer la commission communale des impôts directs :

- Monsieur FERCOQ Florian
- Madame CHAVANNE Sylvaine
- Monsieur PAVRET DE LA ROCHEFORDIERE David
- Madame GLEESON Dorothée
- Madame ARZUR Martine
- Monsieur ROMEY Alain
- Madame WILCZYK Gwenola
- Madame CABON Marie-Pierre
- Madame LEFEBVRE Bénédicte
- Monsieur PAJAK Paul
- Madame GOURLAY Lydie
- Madame LOMBARDIN Isabelle
- Madame TYNEVEZ Laurina
- Monsieur QUIVOURON Cédric
- Madame ARZUR Sylvie
- Monsieur GALLIOU André
- Monsieur GUEVEL Jacques
- Monsieur BLEUNVEN Philippe
- Madame SZUMIGALA Janine
- Madame LE VEN JACQ Aurélie
- Monsieur COUSQUER Bernard
- Monsieur CABON Jean-Luc
- Madame LEON Julie
- Monsieur ABGUILLERM Gildas
- Monsieur PHILIPPOT Stéphane
- Madame LE HIR Lédie
- Madame TOUL Aurélie
- Madame LOZACH Marie-Christine
- Monsieur VIGOUROUX Guénolé
- Monsieur VIDAL Alain
- Monsieur GUEGANTON Christophe

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 30 avril 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON